



Revalorisation de la pension

Par **Lemajuma**, le **07/03/2019** à **19:54**

Bonjour

Mon conjoint et son ex sont passés de nouveau au JAF en octobre 2018. La pension a été augmenté.

En janvier 2019, Nous avons réévalué la pension selon la formule du jugement avec les codes INSEE. Le montant est inférieur de quelques centimes à la pension initial est ce possible?

Merci pour vos retours

Par **Visiteur**, le **08/03/2019** à **00:15**

Bonjour

Cela peut arriver si l'indice de référence a légèrement varié en négatif.
Quel est l'indice qui vous concerne ?

Par **Lemajuma**, le **08/03/2019** à **07:18**

Bonjour

Merci pour votre retour,

Nouvelle pension de 250€ à partir d'octobre 2018.

- le nouvel indice (celui du mois de novembre précédant la date de la revalorisation donc 2018 = 102,92)

- l'indice de base (celui du mois de la décision - octobre 2018 = 103,15)

Voici le lien des indices INSEE :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001763415#Revision>

La formule dans notre jugement

Pension revalorisée = (montant initial x nouvel indice)/indice de base

Dans laquelle l'indice de base est celui du mois de la décision et le nouvel indice est celui du mois de novembre précédant la date de la revalorisation

soit $(250 \times 102,92)/103,15 = 249,442\text{€}$

Merci pour votre aide,
Cordialement